DECLARATION LIMINAIRE COMMUNE
DES ÉLUS CFDT/CFTC, UNSA ET CGC À LA CAPC DES IEF DU 29 JUIN 2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Cette Commission Administrative Paritaire (CAP) devait traiter de l'avancement de grade des Ingénieurs d’Etudes et de Fabrications (IEF) à Ingénieurs Divisionnaires d'Etudes et de Fabrications (IDEF). Elle ne traitera finalement que de mesures d'ordre individuel : recours en CREP et en RTS, détachements entrants, intégrations, titularisations.
Pour quelles bonnes mauvaises raisons ?
Cette CAP reste pour autant l'instance de dialogue entre les élus représentants des IEF et vous-mêmes.
L'année 2016 s'est terminée par la mise en place, à la date prévue, du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour le corps des IEF.
Bémols pour ce RIFSEEP :

- la répartition des IEF dans les 4 groupes d'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) a souvent été incomprise par les agents car irrespectueuse des fonctions tenues, de l'expérience, de la technicité et de l'expertise des agents et sans réelle cohérence entre employeurs,
- la notification des IFSE, très tardive pour certains, n'est toujours pas terminée pour quelques agents gérés par le CMG de St Germain en Laye,
- des erreurs de rémunération ont été commises puis régularisées, mais n'aurait-il pas été opportun de prévenir les agents impactés avant les rappels de trop perçus.
L'année 2017 voit, elle, l'application d'une étape du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) avec le reclassement des IEF dans leur nouvelle grille, la création du nouveau grade IEF-Hors Classe (HC), un nouveau statut de tronc commun à 6 corps d'ingénieurs de l'Etat. Enfin une note d'optimisme après de nombreuses années de revendications légitimes.
Les reclassements PPCR sont en cours de notification avec effet rétroactif au 1er janvier 2017, sans communication ni explication.
Pourquoi une application si tardive ?
Pourquoi si peu de communication?
Le retard pris pénalisera-t-il la tenue de la Commission Administrative Paritaire Centrale (CAPC) d'avancement de grade IDEF 2018 maintenant repoussée à octobre ?
Par ailleurs, depuis quelques semaines, des informations inquiétantes circulent, à savoir :
- les 15 postes supplémentaires de Conseiller Technique de la Défense (CTD) seraient supprimés ;
- le projet d'arrêté liste des postes permettant l'accès au grade IEF Hors Classe serait au mieux toujours en discussion avec la fonction publique, au pire rejeté par cette dernière. Qu'en est-il ?
Si ces informations sont confirmées, nous condamnons fermement cet oukase pour les postes CTD.
Quant au projet d'arrêté liste, notre position reste inchangée : les élus doivent être conviés à travailler sur ce projet afin de veiller, entre autres, à la cohérence entre employeurs et d'y voir citer des fonctions à responsabilités et non des postes ciblés. Aujourd'hui 29 juin, les travaux du $1^{\text {er }}$ tableau d'avancement Hors Classe pourront-ils être traités lors de la CAPC programmée en octobre 2017 ? Le volume de 120 à 130 postes annoncé lors de la précédente CAPC est-il confirmé ? Quels sont les volumes et cadencements envisagés pour les avancements suivants ?
Parallèlement, nous restons en attente de solutions de requalification des Techniciens Supérieurs d'Etudes et de Fabrications (TSEF) pour leur accès naturel dans le corps des IEF.
Nous revendiquons également l'amélioration des conditions de réalisation des concours IEF :
- augmentation du nombre de postes ouverts,
- augmentation du nombre de spécialités ouvertes,
- information préalable de la localisation des postes proposés,
- localisations des centres «d'examen » ou évolution des conditions d'indemnisation,
- équité dans l'application des droits à la préparation.

Enfin, les élus et leurs organisations syndicales revendiquent que les prérogatives de cette CAPC soient étendues :

- au traitement des recours liés à la classification dans les groupes IFSE bien que la circulaire de gestion $n^{\circ} 310065 / D E F /$ SGA/DRH-MD du 9/05/2017 l'exclut ;
- à toute entrée (détachement, intégration, titularisation, ...) dans le corps quel qu'en soit le mode d'accès.

[^0]
## RÉPONSES DE M. DELMAS, PRÉSIDENT

## AUX ÉLUS CFDT/CFTC, UNSA ET CGC À LA CAPC DES IEF DU 29 JUIN 2017

Cette CAPC n'a pas traité des changements de grade, avec l'accès au grade d'IDEF comme initialement prévu, car les travaux de reclassement liés au PPCR ont pris du retard.

Pour l'avancement HC : I'arrêté liste n'est pas remis en question, mais n'est pas, aux yeux de la Fonction publique, assez synthétique et est donc à revoir par le Ministère des Armées (MinArm).

Notre ministère a néanmoins bien avancé sur le dossier par rapport à d'autres ministères, notamment celui de l'Equipement. Les fonctions seront détaillées sous forme d'une note de gestion. Les élus approuvent la remarque de la Fonction publique, car effectivement cet arrêté liste est trop exhaustif. La publication de l'arrêté liste est envisagée pour septembre, et la CAPC pour les promotions HC avant la fin 2017, a priori pour décembre, avec effet rétroactif au 01/01/2017.

Le nombre de nomination à la Hors Classe, contingenté, est de $10 \%$ de l'effectif du corps. 4000 IEF donneront donc à terme 400 HC .

La Fonction publique souhaite garder le même cadencement que pour le HC des attachés. Ce sera confirmé en juillet 2017 mais on s'oriente vers $3 \%$ en $2017,5 \%$ en $2018,7 \%$ en 2019 et $10 \%$ en 2020 , soit une montée progressive en puissance pour atteindre le contingent.

Quant au contingent de l'échelon spécial il sera de $20 \%$ de l'effectif des HC .
Monsieur DELMAS précise qu'il n'y a pas réellement de tronc commun au sens d'un Corps Interministériel à Gestion Ministériel (CIGeM) entre les 6 corps d'ingénieurs techniques de la Fonction publique, il s'agit juste d'une démarche d'harmonisation des corps des ingénieurs de l'Etat.

Actuellement, la DRH-MD analyse tous les cursus des IDEF pour vérifier leur possibilité de conditionner. Les Conseillers Techniques de la Défense (CTD) nommés Hors Classe perdront ce statut d'emploi et le poste correspondant sera reversé au « pot commun » pour être réaffecté. Aucun employeur n'est «propriétaire » de ses postes de CTD.

Bercy n'a pas donné son autorisation pour la nomination de 15 CTD supplémentaires annoncés l'an dernier. Les postes sont pourtant déjà identifiés.
Toutes les publications des textes PPCR sont actuellement gelées.
Pour les CTD et les Conseillers d'Administration de la Défense (CAD), le transfert primes/points est notamment en attente. La mise en application est attendue pour l'automne.

La volumétrie du prochain concours IEF sera arrêtée en septembre, la clôture des inscriptions est fixée au 11/10/2017.

Les affectations devraient se faire au printemps 2018, les effectifs ne sont pas connus à ce jour.
L'organisation des concours par le CMG de Lyon pose effectivement quelques difficultés, autant pour les candidats que pour le jury. Le pilotage devrait continuer depuis Lyon avec l'organisation d'oraux sur Paris.

Parmi les lauréats des concours, il y a quelques externes mais principalement des internes et des contractuels, ce qui crée des trous qui doivent être comblés par les listes complémentaires.


[^0]:    Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, merci pour votre attention.

